

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2017

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 heures 30 sous la présidence d'Alain DENIZOT, maire.

Madame Julie GUILLEMIN, désignée secrétaire de séance, accepte d'assurer cette fonction.

### *FINANCES*

#### **Débat d'Orientation Budgétaire**

Après un rappel sur la présentation du budget et sur le Débat d'Orientation Budgétaire, monsieur le maire propose d'articuler le débat autour de quatre axes :

1. Le cadre de l'élaboration du budget 2017 ;
2. Une rétrospective financière des années 2012 à 2016 ;
3. Les éléments de prospective budgétaire dans laquelle s'insère le budget 2017 ;
4. Les budgets annexes.

Monsieur DELAUNAY, délégué aux finances, à travers la présentation d'un diaporama, rappelle brièvement le contexte économique actuel afin d'éclairer les conditions d'exécution du budget à venir. L'environnement économique peut avoir des conséquences souvent importantes sur les budgets des collectivités territoriales.

Depuis fin 2014, la croissance mondiale et celle de la zone euro avaient renoué avec la croissance, favorisée par les bas niveaux des prix du pétrole, de l'euro et des taux d'intérêts. Or, si la dynamique de croissance mondiale n'est pas remise en cause, elle a été néanmoins révisée à la baisse pour 2016 et 2017, où elle devrait atteindre respectivement 2,9 et 3,1 %.

La zone euro qui a connu une croissance modérée en 2016 de 1,7% en moyenne devrait connaître un ralentissement en 2017 pour baisser à 1,5%, malgré une très légère inflation selon les dernières analyses économiques. Les facteurs en cause sont notamment le vote du Royaume-Uni en faveur de la sortie de l'union européenne (Brexit) en juin 2016, une croissance plus faible que prévue aux Etats-Unis en 2016 et des perspectives plus sombres que dans le passé avec une démographie défavorable, la dette, le taux de chômage élevé et un secteur bancaire détérioré hérité de la crise dans certains Etats membres.

Selon les experts de la BCE, la hausse de l'inflation de la zone euro qui atteindrait en moyenne 0.3% en fin d'année 2016 contre un taux quasi-nul en 2015, devrait se poursuivre de manière progressive mais reste bien inférieure à l'objectif de 2% fixé par la BCE.

En France, après trois années de croissance faible, l'activité a légèrement rebondi en 2015 et 2016 compte tenu des facteurs suivants : prix du pétrole bas, dépréciation de l'euro, nouvelle baisse des taux d'intérêt à des niveaux historiquement faibles, réduction des charges salariales des entreprises, et autres mesures de politique économique en faveur de l'emploi et de la compétitivité.

Pour 2017, les effets positifs de la baisse du prix du pétrole sur le pouvoir d'achat des ménages s'essouffleraient à partir de 2017, d'autant plus que les prix du pétrole repartent à la hausse ; la consommation des ménages ralentirait, malgré une légère baisse du taux d'épargne ;

l'investissement des entreprises continuerait d'être soutenu par la faiblesse des taux d'intérêt, la progression de l'activité et l'épargne des entreprises, malgré un taux d'endettement élevé.

Après s'être établie à un niveau faible en 2016 à 0,4%, l'inflation se redresserait progressivement pour atteindre 1,2% en 2017 puis 1.4% en 2018.

Depuis 2014, les collectivités territoriales ont été associées à l'effort de redressement dans le cadre de la réduction des concours financiers dont elles bénéficient. La répartition de cette baisse entre catégories de collectivités s'est effectuée proportionnellement à leurs ressources totales figurant dans les comptes de gestion 2013. Après une diminution de l'enveloppe des dotations de l'Etat de 1,5 milliards d'€ en 2014, une baisse de 3,67 Milliards d'€ par an a compté de 2015 était prévu.

Cependant, pour 2017, conformément aux engagements du Président de la République, la contribution au déficit de l'Etat est divisée par deux pour le bloc communal à hauteur de 1 Milliards d'€ au lieu des 2 Milliards d'€ initialement prévus.

Avermes a été concernée par la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et a connu une baisse de 52 756 € en 2014, 108 485 € en 2015, 106 608 € en 2016 et estime à 55 713 la baisse de la DGF qu'elle percevra en 2017.

Par ailleurs, afin de la rendre plus lisible, moins complexe et plus efficace en termes de péréquation, une réforme majeure de la DGF du bloc communal avait été engagée pour une application en 2017. Or, la réforme d'ensemble de la DGF a été reportée et sera inscrite dans un texte spécifique à l'automne 2017 et seuls des ajustements de plusieurs dispositifs concernant la DGF seront mis en œuvre dès 2017.

Dans le contexte d'effort global demandé aux collectivités locales, la réforme des dotations de péréquation se poursuit en prolongeant et accentuant les mesures prises les années précédentes.

La progression et le recentrage des dotations de péréquation verticale intégrées à la DGF permettent de limiter l'impact de la baisse de la DGF pour les collectivités les plus fragiles. La commune d'Avermes devrait percevoir une DSR d'environ 35 000 € en 2017.

En matière de péréquation horizontale, la montée en puissance du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) se poursuit. Ce fonds assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés.

Le montant du FPIC pour 2017 est fixé à 1 milliard € au même titre que l'année 2016 mais compte tenu de l'augmentation depuis 2016 de la valeur du point (potentiel Fiscal par habitants) utilisée pour répartir prélèvements et attributions plus conséquente que la croissance de l'enveloppe nationale, le reversement de la commune d'Avermes devrait être de 31 500 € en 2017 (malgré les incertitudes liées à la modification du périmètre de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale), contre 31 088 € en 2016 et 17 034 € en 2015.

Si la DGF continue à diminuer, on constate la stabilisation du taux de Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA). Le FCTVA, estimé à 5,524 milliards d'euros en 2017, est en baisse de 9% par rapport à 2016 compte tenu de la baisse des investissements mais son taux est maintenu à 16,404% comme en 2016.

L'Etat reconduit le fonds d'amorçage de la réforme des rythmes scolaires qui représente 50 € par élève.

Les recettes fiscales et notamment les valeurs locatives servant de bases aux impôts directs locaux vont connaître une revalorisation très faible pour 2017 de 0,4 % (contre 1% en 2016). Toutes les propriétés, bâties et non bâties, immeubles industriels, sont concernées.

Les 4 grandes orientations stratégiques pour la préparation du budget 2017 sont les suivantes :

- Un niveau d'épargne stable
- Une fiscalité maîtrisée
- La poursuite du désendettement
- La volonté de poursuivre un programme pluriannuel d'investissements.

Ainsi, l'objectif fixé sera de maintenir une épargne brute permettant à la ville de consacrer des recettes de fonctionnement au financement de ses investissements. La dette de la ville d'Avermes est en baisse continue depuis 2009. En 7 ans, l'encours a baissé de 21.71 % pour s'évaluer à 3 804 000 € en 2016 et se poursuivra pour l'exercice 2017. La capacité de désendettement est de 6,2 années en 2016. Enfin, la poursuite de l'élaboration d'un Plan Pluriannuel d'Investissements permet d'effectuer un constat des travaux à réaliser, d'étudier la faisabilité des projets et de maîtriser les dépenses dans le temps.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, les objectifs principaux sont la diminution des charges à caractère général en réalisant des arbitrages par services, la poursuite de l'accompagnement des structures associatives, la maîtrise de la masse salariale malgré les éléments de contexte national qui poussent les charges de personnel à augmenter ( plein effet de revalorisation du point d'indice de la fonction publique ; poursuite de la mise en œuvre de l'accord national sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations...) et la mutualisation des achats afin d'optimiser les coûts (matériel de désherbage, produits d'entretien...).

Enfin, s'agissant des budgets annexes, le budget d'Isleá comprend principalement est composé en fonctionnement principalement le fonctionnement « matériel » de la salle et est alimenté par les locations et la participation communale. Cette participation pour 2017 sera supérieure afin de financer les investissements techniques (projecteurs, amplificateur...) et la réfection du hall d'accueil. L'objectif est de poursuivre un contrôle des dépenses de fonctionnement, tout en maintenant une politique tarifaire sociale.

S'agissant du budget des Portes d'Avermes, il comptabilise essentiellement les recettes liées aux baux commerciaux conclus par la ville en tant que bailleur avec des tiers. Les différents contrats déterminent le montant des loyers et éventuellement leurs modalités de révision. La gestion de l'immeuble est effectuée par un syndicat de copropriété et aucun travaux n'est programmé pour 2017.

Monsieur BONNEAU souhaite préciser son approbation à l'avancement a minima pratiqué par la collectivité pour le passage d'échelon qui permet de récompenser le travail accompli. Il indique également approuver les orientations budgétaires annoncées pour 2017 dont notamment le maintien de l'offre de services à la population (telle que l'agence de poste Pré Bercy grâce à l'embauche d'un agent) et la tarification sociale pratiquée à Islea permettant l'accès à la culture au plus grand nombre.

Monsieur DENIZOT suggère, compte tenu du contexte contraint, que l'on poursuive une gestion rigoureuse du budget de la commune avec l'aide des chefs de pôles qu'il faut remercier pour leur appui dans l'élaboration du budget 2017 au plus juste. Les dépenses de fonctionnement devront être, comme les années précédentes, maîtrisées afin de pouvoir diminuer l'endettement de la commune tout en réalisant des investissements précieux pour le tissu économique local. La commune a su conserver une situation financière satisfaisante, les ratios le démontrent, et ce tout

en maintenant les services essentiels à la population malgré une baisse de plus de 320 000 € de dotations de l'Etat depuis 2012.

Il indique que l'excédent 2016 est confortable et qu'il permettra un reversement conséquent à la section d'investissement. Il précise cependant que, compte tenu des incertitudes à ce jour à la fois sur le montant des recettes issues de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure instaurée en 2016 pour prise d'effet en 2017, sur le montant des rentrées fiscales liées à l'implantation de la nouvelle zone commerciale des Portes de l'Allier, et sur le montant des recettes fiscales compte tenu de la réforme en cours des bases fiscales sur les locaux commerciaux, le budget 2017 sera ajusté en cours d'exercice.

Il sera ainsi proposé un budget primitif très prudent en ce début d'année 2017 avec un investissement d'environ 950 000 € composé des principaux travaux présentés (réfection rue de la République dans le cadre du CCAB, poursuite de la mise aux normes des bâtiments communaux, entretien du patrimoine, renouvellement des matériels vieillissants, étude sur le renouvellement du standard téléphonique, acquisition matériel de désherbage...), mais aussi de petits travaux et acquisitions avec pour objectif d'améliorer le travail quotidien des services (crèches, écoles avec acquisition d'électroménager et de meubles de rangement, remplacement véhicules municipaux...).

Pour financer ces travaux, l'autofinancement et la recherche de subventions sont privilégiés mais le recours à l'emprunt non exclu dans une proportion limitée.

Monsieur le maire propose donc que les priorités de la municipalité pour 2017 soient les suivantes :

- reconduction des subventions accordées aux associations,
- développement des actions en faveur de la jeunesse (petite enfance, ALJA, temps périscolaires, salle des jeunes, CMJ...)
- poursuite des projets en cours (CCAB, Aménagement du Parc de l'Eglise...)
- poursuite de l'amélioration du cadre de vie (travaux de voirie, travaux dans les écoles, l'accessibilité des bâtiments publics...),
- accompagnement de la réussite éducative à travers la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaire,

Afin de ne pas amputer le pouvoir d'achat des Avermois, la municipalité souhaite, de nouveau, maintenir un gel des taux municipaux des impôts locaux, taxes foncières (bâti et non bâti) et taxe d'habitation, et ceci maintenant depuis plus de 10 ans.

Le conseil municipal prend acte qu'un débat d'orientation budgétaire a eu lieu précédant le vote du budget de l'exercice 2017 de la commune d'Avermes qui interviendra au conseil municipal du 17 février 2017 et approuve le rapport écrit sur les orientations budgétaires, les engagements pluri-annuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

\*\*\*\*\*

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.